

# Étang d'Urbino //



SITE RAMSAR  
NUMÉRO  
**1831**



Surface :  
**790 ha**

Date d'inscription :  
**15 septembre 2008**

Coordonnées :  
**42° 02'N 09° 29'E**

## Résumé

L'étang d'Urbino s'étend sur 790 hectares pour 9 mètres de profondeur maximale. C'est le deuxième plus vaste et plus profond étang de Corse. Il est séparé de la mer tyrrhénienne par un lido sableux, ne communiquant avec elle que par un grau artificiel, situé à l'extrémité nord. Il est alimenté en eau douce par un bassin versant assez réduit de 31 km<sup>2</sup>.

Situé dans une zone très peu urbanisée, il s'inscrit dans une succession d'étangs qui s'égrainent sur la côte orientale de la Corse. La variété des biotopes : plages et dunes, falaises marneuses, sansouires, jonçales, phragmitaies, pinèdes littorales,... confère au site une originalité paysagère indéniable.

## Importance internationale

L'étang d'Urbino abrite de nombreuses espèces et habitats remarquables de faune et de flore. On y trouve l'hibiscus à 5 fruits, espèce végétale protégée, vulnérable et rare et les habitats prioritaires « forêt dunale à pins maritimes », « fourré littoral à genévriers » qui confèrent à l'étang d'Urbino une grande valeur patrimoniale. Site corse essentiel pour l'accueil de l'avifaune, on peut y observer des oiseaux nicheurs remarquables tels que le tadorne de Belon, ou des migrateurs de passage, en particulier en hiver. Le plan d'eau abrite aussi des espèces aquatiques importantes telles que l'aphanius de Corse, l'anguille et la grande nacre.

## Localisation générale

L'étang d'Urbino est situé sur la côte orientale de la Corse, sur la commune de Ghisonaccia (Haute-Corse) à environ 75 km au sud de Bastia, au creux des vallonnements de Vadina et Casabianda.



Étang d'Urbino



## Services rendus par les zones humides

Haut lieu de biodiversité, l'étang d'Urbino est un site naturel exploité par l'homme depuis le VI<sup>ème</sup> siècle avant J-C. Une pêche traditionnelle est pratiquée sur le plan d'eau au moyen de capéchades à verveux et de filets trémail et une "pêcherie à bordigue" a été disposée au droit du grau. Les espèces communément pêchées sont l'anguille, le loup, la dorade, le sar, le mulot et le rouget. Un restaurant est présent sur la presqu'île. L'étang d'Urbino constitue en outre un réceptacle des eaux du bassin versant et participe à la conservation d'un capital hydrique. Enfin, il constitue un lieu d'activités humaines pour l'élevage, l'agriculture ou la chasse ainsi qu'un support idéal pour la recherche scientifique et l'éducation à l'environnement.



## Facteurs défavorables

Le grau artificiel est la clé de voûte de l'étang. Son entretien est nécessaire pour garantir les échanges entre la lagune et la mer et assurer la qualité de l'écosystème et le maintien de l'activité de pêche. La qualité et la biodiversité du milieu sont également sensibles aux rejets d'eaux usées des aménagements présents sur la presqu'île, aux incendies, au passage des véhicules tous terrains ainsi qu'à l'invasion du cordon littoral par les griffes de sorcières.



## Quatre espèces représentatives du site



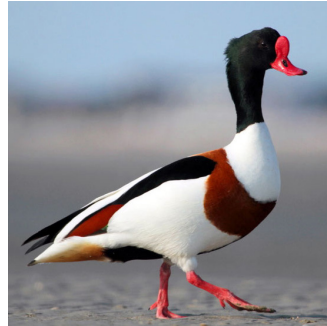
**CYMODOCÉE**  
(*Cymodocea nodosa*)

La cymodocée, espèce protégée en France, est une plante à fleurs, marine submergée. On la rencontre généralement en mer ouverte dans des sites abrités et plus rarement dans les lagunes côtières lorsque la salinité est suffisante comme dans les étangs de Diana et d'Urbinu en Corse. Les herbiers à *Cymodocea nodosa* sont présents sur tout le pourtour de l'étang d'Urbinu avec un recouvrement important localement.



**APHANIUS DE CORSE**  
(*Aphanius fasciatus*)

Petit poisson endémique du nord de la Méditerranée, l'aphanius de Corse est une espèce rare, absente de France continentale, qui se trouve en Corse à la limite nord-ouest de son aire de répartition. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive Européenne « Habitats ». On l'observe essentiellement dans les grandes lagunes et les petits étangs littoraux de la côte orientale de Corse : Biguglia, Palu, Urbinu, delta de l'Osu...



**TADORNE DE BELON**  
(*Tadorna tadorna*)

Le tadorne de Belon, grand canard qui ressemble à une petite oie, est une espèce patrimoniale protégée. Elle est présente tous les hivers sur l'étang d'Urbinu avec un maximum de dix individus. Le site accueille depuis 2007 deux couples reproducteurs avec une dizaine de poussins chacun, constituant les premiers cas de reproduction pour la Corse.



**GENÉVRIER À GROS FRUIT**  
(*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*)

Le genévrier à gros fruit, est une espèce d'arbrisseau buissonnant protégée au niveau régional. Il constitue avec le genévrier de Phénicie, l'habitat « fourré littoral à genévriers », habitat prioritaire en régression sur toute son aire de répartition. Le genévrier colonise le lido de l'étang d'Urbinu. Il s'agit d'une formation très rare sur la plaine orientale de la Corse.



## Biodiversité

L'étang d'Urbinu est un site exceptionnel pour l'accueil et la reproduction de l'avifaune. 113 espèces sont présentes dont 37 nicheuses parmi lesquelles de nombreuses espèces d'oiseaux rares et menacées. La diversité d'oiseaux d'eau hivernants est parmi les plus importantes de Corse avec plus de 50 espèces pour un effectif annuel de moins de 5000 individus. Les espèces les plus représentées sont le grand cormoran, la foulque macroule et le grèbe huppé.

La richesse de l'étang est également liée à la présence d'herbiers aquatiques abritant une faune d'invertébrés et de poissons riche et diversifiée et favorisant la reproduction et le stationnement des oiseaux d'eau. La flore terrestre y est également assez riche et l'on trouve notamment : la kochia hérissée, l'alathénie filiforme et l'hibiscus à 5 fruits.

## Gestion et conservation



L'étang d'Urbinu bénéficie de plusieurs statuts de conservation : site Ramsar, ZNIEFF, site Natura 2000, arrêté préfectoral de protection de biotope sur le cordon dunaire. Propriété du Conservatoire du littoral, sa gestion est confiée par convention à la Collectivité de Corse.

Les gardes de la Collectivité de Corse assurent les missions de surveillance, information du public, entretien du site et des aménagements et des suivis scientifiques.

Ces actions répondent aux objectifs de gestion : protection et conservation de la richesse de la diversité biologique; maintien de la qualité écologique du plan d'eau, de l'exploitation traditionnelle, viable et respectueuse des ressources halieutiques de l'étang; organisation de façon permanente de la gestion du site et de l'accueil du public; et amélioration de la qualité paysagère.



### La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.